RÉPONSE D'ENBRIDGE GAZ QUÉBEC À L'ENGAGEMENT N° 2 RELATIVE À LA 4E DEMANDE MODIFIÉE RELATIVE À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS D'ENBRIDGE GAZ QUÉBEC À COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

E-2 – Déposer la pièce corrigée liée à l'inflation des salaires et de l'IPC du dossier tarifaire 2025.

GAZIFERE INC.
Évolution des dépenses d'exploitation basée sur l'application de la formule paramétrique
Cause tarifaire 2025
(000 $)

numéro de ligne						Après	Avant
1	Dépenses d'exploitation budgétées pour l'année financière 2024					19 656	19 656
2	Moins: Comptes différés budgétés pour l'année financière 2024					-1 745	-1 745
3	Moins: L'amortissement 2024 des programmes commerciaux					-163	-163
4	Moins: Coût net des services rendus budgétés des ASF pour l'année financière 2024					-200	-200
5	Dépenses d'exploitation budgétées sans les ASF sans comptes différés et sans amortissement des programmes commerciaux pour l'année financière 2024					17 548	17 548
6	Ajustement au point de départ 2024: Écart de coûts suite au RCAM - frais indirects d'Enbridge Inc.					2 644	2 644
7	Ajustement au point de départ 2024: Écart de coûts - Allocation des coûts entre activités REG/NREG					-1 014	-1 014
8	Point de départ de l'année financière 2025 assujetti à l'inflation					19 179	19 179
		% Inflation		Pondération			
9	Inflation - Salaires	**3,59%**	Max de 4%	55%	1,97%		
10	Inflation - IPC Québec	**3,25%**		45%	1,46%		
11	Inflation - avant croissance du nombre de clients				3,44%		
		Clients	% Croissance	Facteur d'escompte			
12	CT 2025	45 163					
13	F2024 (2-10)	45 054					
14	Variation du nombre de clients anticipé	109	0,24%	75%	0,18%		
15	Inflation appliquée sur le point de départ (l. 11 + l. 14)					3,62%	3,66%
16	Point de départ (l. 8) majoré de l'inflation (l. 15)					19 873	19 882
17	Plus: Comptes différés budgétés pour l'année financière 2025					1 732	1 732
18	Plus: Amortissement 2025 des programmes Commerciaux					178	178
19	Plus: Coût net des services rendus budgétés des ASF pour l'année financière 2025					307	307
20	Budget des dépenses d'exploitation de la Cause tarifaire 2025 - selon allégement réglementaire					22 089	22 098
						(9)	